RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Gad Aiach
Commissaire aux comptes
41 Avenue Bosquet, 75007
[redacted]

Membre de la Compagnie des Commissaires
aux Comptes de Paris
№ 4100093873

A.C.M.F. YVELINE LE NIVES
Société à responsabilité limitée au capital de 1 500 euros
11, chemin de Kerohan 29460 HANVEC
RCS : 918 451 212 Brest

Transformation de société à responsabilité limitée (associé unique)

en société par actions simplifiée (associé unique)

Rapport du commissaire à la transformation

Assemblée Générale Extraordinaire – 30 avril 2025

A l'Associée unique,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à :

- Contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- Vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Gad Aiach
Commissaire aux comptes
41 Avenue Bosquet, 75007
[redacted]

Membre de la Compagnie des Commissaires
aux Comptes de Paris
№ 4100093873

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Paris, le 15 mars 2025

Le Commissaire à la transformation

[redacted]

Mozar
Gad AIACH